



Cabinet du Préfet
délégué pour la défense et la sécurité

Metz, le 16 novembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE EN ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST

OPÉRATION « POIDS LOURDS 2019 » LUNDI 18 NOVEMBRE 2019

Sur les neuf premiers mois de l'année 2019, 346 personnes ont perdu la vie (données non consolidées) sur les routes de la Zone Est (régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté) contre 372 sur la même période en 2018, soit une baisse de -6,99 %.

Au niveau national, 3723 personnes ont perdu la vie en 2018 dans des accidents impliquant un poids lourd ou un transport en commun. Les accidents impliquant un poids lourd sont particulièrement graves : ils sont **mortels dans 14 % des cas**, contre 5 % pour les accidents sans PL.

En zone de défense et de sécurité Est, le trafic de cette catégorie de véhicules constitue, sur certains tronçons, **jusqu'à 27 % du trafic global**.

Face à ce constat, et dans la perspective d'une prise de conscience collective et individuelle incitant au respect de la réglementation en vigueur, Jean-Luc MARX, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet de la région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin, a décidé de coordonner une opération de grande ampleur sur 9 départements de la zone de défense et de sécurité Est : les Ardennes (08), la Marne (51), la Haute-Marne (52), la Meurthe-et-Moselle (54), la Meuse (55), la Moselle (57), le Bas-Rhin (67), le Haut-Rhin (68) et la Saône-et-Loire (71). Cette opération « **Poids Lourds 2019** » se déroulera **le lundi 18 novembre 2019, de 9H00 à 12H00**.

120 militaires et fonctionnaires, en tenue ou en civil, seront mobilisés à l'occasion de cette opération qui s'appuiera sur des moyens motorisés, avec notamment **29 véhicules et 52 motos sérigraphiés et banalisés**. **24 contrôleurs de la DREAL** (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) viendront appuyer les forces de l'ordre.

Les personnels de la DREAL situés au péage de La Veuve (A4, Marne) et à l'aire du Bois du Juré (A31, Meurthe-et-Moselle), assureront également une information auprès du public et de la presse.

Cette période de contrôle vise à prévenir les infractions mineures et à sanctionner les fautes de comportement graves et génératrices d'accidents des conducteurs de poids lourds sur des axes structurants de la zone de défense et de sécurité Est : A31, A4, A26, A6 et A36.